



Contrat d'affiliation du 28 juin 2023 à la Caisse de prévoyance Swissmedic¹

Modification du 16 mai et 23 novembre 2023

Approuvé par le Conseil fédéral le 29 novembre 2023

Entrée en vigueur avec effet rétroactif: 1^{er} janvier 2024

¹ FF 2023 1586.
Le contrat d'affiliation est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi. Le texte est disponible à l'adresse:
<https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2024/253> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi.
Le règlement de prévoyance qui en fait partie est publié sous la forme d'un renvoi dans le RO (RO 2023 778) et dans le RS 172.220.143.1.

